

Prix à l'innovation agricole 2010 - Explications

Inscription pour le prix à l'innovation agricole 2010 de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts du canton de Fribourg

Le prix à l'innovation agricole, d'un montant de **20'000 francs**, a pour but de faire connaître et de récompenser des projets et réalisations novateurs pour l'agriculture fribourgeoise en vue de favoriser son attrait économique et sa capacité concurrentielle.

Conditions

1. Un projet fribourgeois

Le prix à l'innovation est réservé aux projets et réalisations qui ont été développés ou réalisés de manière prépondérante dans le canton de Fribourg.

2. Au service de l'agriculture

Les projets et réalisations doivent porter sur :

- a) les équipements et l'infrastructure des constructions rurales, ou
- b) l'adaptation des exploitations aux conditions nouvelles de production, de commercialisation et de détention des animaux, ou
- c) la mise en valeur des productions agricoles, ou
- d) la mise en valeur de productions et de l'utilisation de matières non alimentaires, en particulier en vue du développement des énergies renouvelables, ou
- e) le développement de l'espace rural.

3. Projets primables

Un projet ou une réalisation a une chance de se voir attribuer le prix à l'innovation agricole s'il :

- a) est novateur/trice et créatif/ve,
- b) est faisable,
- c) présente un intérêt technique, économique ou écologique.

Inscription et bref descriptif du projet ou de la réalisation

Les **inscriptions** accompagnées d'un bref descriptif du projet ou de la réalisation sont à envoyer **jusqu'au vendredi 26 février 2010** au Service de l'agriculture, Route Jo Siffert 36, Case postale, 1762 Givisiez.

Le bref descriptif du projet ou de la réalisation doit contenir les éléments suivants :

- Objet - de quoi s'agit-il ?
- Faisabilité ou résultat obtenu - comment ce projet ou cette réalisation a-t-il/elle été ou peut-il/elle être réalisé/e ?
- Besoin - qu'apporte-t-il à l'agriculture ?

Le Service de l'agriculture (tél. 026/305.23.00) se tient à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Attribution du prix

L'attribution du prix à l'innovation agricole aura lieu **le lundi 10 mai 2010**.